



**ARRETE N° 2023 - 305**  
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT  
**Déménagement rue BOURDET n° 28**  
**Emménagement rue Notre Dame**  
**n°21**  
**Lundi 24 Juillet 2023**

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,  
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Madame POUCHAIN Eva, afin d'effectuer un déménagement, Rue Bourdet au n° 28, Lundi 24 Juillet 2023, de 18h00 à 19h00, suivi d'un emménagement, rue Notre Dame n° 21, Lundi 24 Juillet 2023, de 19h00 à 20h00,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** Madame Pouchain est autorisée à effectuer un déménagement, Rue BOURDET au n° 28, LUNDI 24 JUILLET 2023, de 18h00 à 19h00, suivi d'un emménagement, Rue NOTRE DAME au n° 21, LUNDI 24 JUILLET 2023, de 19h00 à 20h00.

**ARTICLE 2 :**

**\* Circulation et stationnement, Rue Bourdet, De 18h00 à 19h00 :**

Le stationnement sera interdit, du numéro 26 au 30, afin de permettre le stationnement des véhicules de déménagement.

En cas d'impossibilité de stationnement, la circulation sera interdite, partie comprise entre la Rue aux Chats et la Place St Léonard, afin de permettre le déménagement.

**Circulation et stationnement, Rue Notre Dame, De 19h00 à 20h00 :**

Le stationnement sera interdit, du n° 32 au n° 34, afin de permettre le stationnement des véhicules de déménagement.

En cas d'impossibilité de stationnement, la circulation sera interdite, afin de permettre l'emménagement.

**ARTICLE 3 : En cas d'interdiction de circulation, des déviations avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté seront posés par Madame Pouchain, au croisement de la Rue Bourdet et de la Rue aux Chats, à l'intersection de la Rue Bosquet et de la Rue aux Chats, de 18h00 à 19h00, ainsi qu'à l'intersection de la rue Cachin et de la Rue Notre Dame, de 19h00 à 20h00 (pour le prêt de panneaux prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63).**

**ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.**

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

**Fait à HONFLEUR, le 20 Juillet 2023**

**Pour le Maire et par délégation,**

**L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL**

